

SELESTAT TELECOM
12 Rue des Chevaliers
67600
SELESTAT FRANCE
TEL :03.69.33.43.05

selestat.telecom@gmail.com

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

LOIC N / STALTER12 / SELESTAT /

FACTURE

DATE

NUMERO

05/04/2024

208025496

FACTURE

1/1

STALTER ERIC
17 RUE DES POMMIERS
67390 BOOTZHEIM

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
	WEBTOSHOP RM TO SHOP 72H : 0000000000000000 - CARTE AVANTAGO - SECURITIZ - PROTECTED PREMIUM N° Commande : 5544203276W48 N° COMMANDE :554420327600000 N° APPEL : 06.17.87.55.19 IMEI livré 355680653848671	0%	0,00 €			0,00 €	0,00 €
1	COQUE RENFORCEE DROP TEST 2M COMPATIBLE SAMSUNG GALAXY S24 - JAYM@ ()	20%	20,00 €	24,00 €		20,00 €	24,00 €
1	FILM DE PROTECTION PLUG AND USE BRILLANT LOOKASE ** Activer votre garantie sous 30 jours sur www.lookase.fr ** / Code Vendeur : ()	20%	29,17 €	35,00 €		29,17 €	35,00 €

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht :49,17 € 20 %	49,17 €
ESP	59,00 €	05/04/2024		05/04/2024		
					Total Tva : 9,83 € 20 %	9,83€
					Total TTC	59,00 €

MONTANT A PAYER	59,00 €
RESTE A PAYER TTC	0,00 €

Nbr lignes 3 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.Tzhs Logiciel 3GWIN B170 30.0.498.0

05/04/2024 15.56.55

Cette facture tient compte d'une écotaxe TTC de 0 €
 SAS au Capital de 100 000€ - Banque Crédit Agricole Alsace Vosges : IBAN : FR76 1720 6000 7000 1742 5401 092 - BIC : AGRIFRPP872
 Réserves de Propriété : La SAS FISCHER TELECOM restera propriétaire de la marchandise livrée tant qu'elle n'aura pas été intégralement réglée (loi n° 80.335 du 12/05/1980). A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de pénalités au taux annuel de 8,75% avec un seuil minimum de facturation des pénalités de 40€. En cas de litige, les tribunaux du siège de la société FISCHER TELECOM sont les seuls compétents.
 Médiateur du Commerce Coopératif et Associé : mcca-mediation.fr Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)